



Communauté de Communes

X A I N T R I E

V A L ' D O R D O G N E

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Séance du 8 mars 2017
Argentat-sur-Dordogne**

COMPTE - RENDU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

XAINTRIE VAL' DORDOGNE

Séance du 8 mars 2017 à Argentat-sur-Dordogne

DATE DE LA CONVOCATION : 3 mars 2017

NOMBRE :		RESULTAT :
- de Conseillers en exercice	49	- POUR
- de Présents		- CONTRE
- de Représentés		- ABSTENTION(S)
- de Votants		

ETAIENT PRESENTS :

Hubert ARRESTIER	Anthony FAURIE	Jean PESTOURIE
Nicole BARDI	Simone FOLCH	Josiane PIEMONTESE
Joël BEYNEL	Jacques JOULIE	André POUJADE
Anne-Marie BORDES-FROIDEFOND	Henri LALE	Annie REYNIER
Corinne BOUSSU	Pierre LAPLEAU	Hervé ROUANNE
Jean-Pierre BRAJOUX	Jean-Pierre LASSERRE	Jean-Basile SALLARD
Camille CARMIER	Jean-Claude LEYGNAC	Patrice SAINT-RAYMOND
Roger CAUX	Laurent LONGOUR	Claudine SALESSE
Aline CLAVIER	Carole MAJA	Marie-Christine SUDER
Christiane CURE	Eliane MALBERT	Claude TREMOUILLE
Lucien DELPEUCH	Sébastien MEILHAC	Jean-Michel TEULIERE
Geneviève DORGE	Eloïc MODART	Denis TRONCHE
Laurence DUMAS	Albert MOISSON	Jean-Claude TURQUET
Gilles DUPUY	Christian PAIR	Anne VIELLEMARINTE

ETAIENT ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES

Monsieur Jean-Marc CROIZET représenté par Madame Marie-Christine SUDER,
Monsieur Lionel DUBOIS représenté par Monsieur Claude TREMOUILLE,
Monsieur François HOURTOULE représenté par Madame Laurence DUMAS

ETAIENT ABSENTS EXCUSES

Monsieur Claude ALRIVIE,
Monsieur Sébastien DUCHAMP
Monsieur Daniel LAGRAVE
Monsieur Jean-Pierre LECHAT

SECRETAIRE DE SEANCE : Roger CAUX

Monsieur le Président ouvre la séance. Il laisse la parole à Monsieur Eric ZABOURAEFF, Secrétaire Général de la Préfecture de la Corrèze et Sous-Préfet qui est venu présenter la nouvelle procédure de délivrance des cartes nationales d'identité.

Monsieur Eric ZABOURAEFF remercie l'assemblée pour son invitation. Il présente un diaporama qu'il commente en indiquant que les modalités d'obtention des cartes nationales d'identité vont évoluer. Une campagne de presse locale est réalisée depuis lundi et sera relayée par la presse nationale. Les services de la Préfecture s'adaptent aux nouvelles formes de réponse notamment numérique qui seront faites aux usagers comme le font d'autres services (Pôle Emploi, CAF, Impôts...). Il dit qu'il faut faciliter les choses et faire un certain nombre de procédures par informatique et surtout dans les secteurs non urbains (simplification et rapidité).

Monsieur Eric ZABOURAEFF présente Madame PEROCHE, Directrice de la réglementation des Libertés Publiques à la Préfecture (réglementation des élections).

Il dit qu'en premier lieu les changements porteront sur les cartes d'identité à partir du 15 Mars 2017, en fin d'année ce sera les cartes grises et les permis de conduire. Depuis le mois de février les demandes de carte grise faites par les professionnels se font uniquement par informatique. Il dit qu'il faut tenir compte des réticences de certaines personnes dans nos secteurs ruraux par rapport à l'informatique.

Ces changements sont également dus au contexte international et national de sécurité et d'attentats. Il a été indiqué qu'il fallait sécuriser les cartes d'identité sur le même procédé que le passeport actuel. La personne pourra réaliser sa pré-demande en ligne, elle recevra un numéro de pré-demande et pourra contacter ensuite la Mairie qui a un dispositif de recueil afin de prendre un rendez-vous (prise d'empreintes). En Corrèze, il y a 10 Communes qui ont un dispositif de recueil. Il faudra environ 15 minutes pour établir la demande en Mairie. Le délai de production est estimé entre 10 à 15 jours. Le demandeur pourra être averti par SMS de la réception de sa carte d'identité en mairie.

Monsieur Eric ZABOURAEFF indique que cela représente un allègement de travail pour les communes qui ne délivreront plus les cartes nationales d'identité et un surcroît de travail pour les communes qui possèdent un dispositif de recueil. Il indique l'existence de 15 dispositifs de recueil dans les 10 communes de la Corrèze.

Ces changements obligeront le demandeur à se déplacer deux fois (une fois pour la prise d'empreintes et une autre fois pour retirer la carte nationale d'identité), mais il n'y a pas de possibilité d'avoir un dispositif de recueil dans toutes les communes pour des raisons de sécurité (nécessité d'avoir une connexion dédiée). Il indique qu'il y aura un transfert de charges entre communes. Il y aura toujours la dotation de l'Etat de 5 000 euros par centre de recueil à laquelle sera ajoutée une dotation de 3 500 euros supplémentaires pour prendre en charge l'activité supplémentaire.

Monsieur Eric ZABOURAEFF rappelle les difficultés rencontrées par certaines personnes qui ont des difficultés avec l'informatique pour établir leur pré demande en ligne et propose deux solutions, à savoir :

- possibilité pour les communes qui le souhaitent de proposer un point numérique dédié (ordinateur avec connexion internet) : possibilité dotation DETR de 50 % de la dépense avec l'aide de la secrétaire ou d'une personne en service civique (cofinancée par l'Etat, 150 à 180 Euros en reste à charge pour la commune),
- possibilité de mise à disposition d'un dispositif de recueil mobile pour les communes qui le souhaitent (habilitation et formation de la personne pour l'utilisation de ce recueil mobile).

Il indique que l'Association Départementale des Maires a demandé des dispositifs de recueil supplémentaires. Le Ministère examine cette demande et donnera sa réponse en fin d'année.

Camille CARMIER s'interroge sur la pertinence de tout miser sur internet. Il pose notamment la question de la fiabilité des nouvelles technologies, notamment suite à des événements climatiques exceptionnels. Il évoque notamment la tempête Zeus de ces derniers jours ou encore celle de 1999. Il insiste également sur les difficultés rencontrées par rapport à la liaison Internet.

Monsieur Eric ZABOURAEF dit qu'il y a effectivement une certaine fragilité et qu'il faut travailler avec ENEDIS et les syndicats d'Electrification pour signaler tout problème.

Claude TREMOUILLE dit que ces procédures vont dans le sens de la modernité et des nouvelles technologies, mais va à l'encontre de ce qui est préconisé en matière de décentralisation et d'environnement (les administrés devront faire plus de kilomètres pour pouvoir bénéficier des services d'où l'incidence au niveau du bilan carbone). D'autre part, tout le monde n'a pas accès à internet sur le territoire.

Monsieur Eric ZABOURAEF rappelle qu'une dotation DETR a été réservée pour les points numériques.

Jean Claude LEYGNAC indique qu'il appartient désormais à la mairie d'Argentat-sur-Dordogne d'assurer la délivrance des cartes nationales d'identité. Pour faire face à ces demandes, une nouvelle organisation des services a dû être arrêtée. Il indique ainsi que les administrés devront en premier lieu réaliser leur pré-demande sur internet, soit depuis leur domicile, soit avec l'aide des secrétaires de mairie des communes de résidence. Des permanences en mairie d'Argentat-sur-Dordogne seront ensuite arrêtées les lundis après-midi et mercredi après-midi, uniquement sur rendez-vous.

Monsieur le Président remercie Monsieur Eric ZABOURAEF pour sa présentation.

Monsieur le Président évoque ensuite la problématique des transmissions et de la réception des convocations et documents par courriel. Il propose de transmettre un message par voie électronique avec la convocation aux conseillers communautaires et les documents annexes en mairie.

Camille CARMIER dit que certaines communes n'ont rien reçu. Les représentants des communes de Saint-Hilaire Taurieux, Forgès, Dararac, Bassignac-le-Haut, Hautefage, La Chapelle Saint Géraud, Gouilles, Saint-Julien le Pèlerin, Sexcles abondent en ce sens.

Patrice SAINT-RAYMOND propose que le courriel de convocation soit directement envoyé par Marilyne PARMENTIER et non par WETRANSFER.

Monsieur le Président approuve cette proposition et aborde l'ordre du jour.

COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS CONSENTIES AU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Président rappelle que conformément aux dispositions de l'article L. 2122-23 du CGCT, il doit rendre compte auprès du Conseil Communautaire des actes pris en vertu des délégations qui ont été consenties au Bureau Communautaire. Ainsi, les décisions suivantes ont été prises à l'occasion du Bureau Communautaire du 2 février 2017 :

<i>Point 3.2 de la délibération du 6 janvier 2017 : Solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès de l'ensemble des collectivités territoriales et établissements publics et privés intéressés et valider les plans de financement associés)</i>				
Objet de la demande	Montant de l'opération	Subventions sollicitées		Autofinancement
Travaux d'aménagement intérieur du futur siège de la communauté de communes	223 100 € HT	DETR CD	80 000 € 30 000 €	113 100 €
Acquisition de matériels informatiques	5 148 € HT	DETR	2 500 €	2 648 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- entérine lesdites décisions.

RESULTAT DU VOTE :

UNANIMITE

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU SICRA – BUDGET GENERAL

Monsieur le Vice-Président délégué aux finances prend la parole en indiquant que les documents présentés donnent un aperçu des variations sur plusieurs années des Comptes Administratifs et de l'évolution de l'endettement des trois entités (deux anciennes communautés de communes d'Argentat et de Saint-Privat ainsi que du SICRA). Monsieur le Vice-Président indique qu'aucune de ces entités n'est en déficit, ce qui est plutôt rassurant.

Avant la présentation, Rodolphe MAILLES précise qu'il s'agit de voter les comptes administratifs et les comptes de gestion du SICRA, des anciennes communautés de communes d'Argentat et de Saint-Privat. L'ancienne communauté de communes de Mercoeur ayant été dissoute, il n'appartient pas à Xaintrie Val' Dordogne d'approuver son compte administratif. De même, les budgets annexes de la Communauté de Communes de Saint-Privat n'ont pas à être examinés par le conseil communautaire (portage des repas, ALSH, EPHAD, ces trois domaines entrant dans les compétences du CIAS. Il appartient donc au Conseil d'Administration du CIAS d'approuver les comptes administratifs et les comptes de gestion. Il s'agit d'approuver ce soir les budgets principaux des trois anciens EPCI.

Cf. diaporama

Monsieur Jean-Pierre LASSERE, ancien Président du SICRA ayant quitté la salle,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- arrête les comptes de l'exercice 2016 tels qu'ils sont annexés dans le document joint (Compte Administratif – Budget Général).

RESULTAT DU VOTE :

UNANIMITE

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 DU SICRA – BUDGET GENERAL

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, et après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

RESULTAT DU VOTE :

UNANIMITE

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ARGENTAT - BUDGET GENERAL

Monsieur MAILLES indique qu'il existe un déficit de fonctionnement de plus de 127 000 euros (sans compter les reports des années antérieures). Jean-Pierre LASSERRE dit que ce déficit est lié au transfert du Service de Coordination pour l'Autonomie à la Communauté de Communes d'Argentat, à la procédure engagée pour les problèmes électriques à la Médiathèque, aux dépenses d'embauche du personnel su SCA et aux travaux d'entretien de la gabare. Il indique qu'il en est de même pour le déficit d'investissement (réalisation du ponton pour la gabare, maîtrise d'œuvre de la Maison de Santé pour lesquels les subventions ne sont pas encore versées).

Josiane PIEMONTESSI indique qu'il manque 50 000 euros au titre de la perception de la taxe de séjour, il y a une augmentation de la cotisation à l'office de tourisme et il manque 72 000 euros de taxe foncière.

Monsieur MAILLES dit qu'il y a une évolution conséquente des dépenses et des recettes durant la période 2009/2016. Cette évolution est due au transfert de compétences et à la création de services, 2010/2013, création de la médiathèque et de la micro-crèche, 2015-2016, création du SCA. Il y a également une hausse des charges de personnel et des charges à caractère général (liées à la prise de compétence).

Les recettes proviennent quasi-exclusivement de la fiscalité économique et des ménages, des dotations et des produits des services tels que (SCA, micro-crèche).

Cf. diaporama

Monsieur le Président ayant quitté la salle,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- arrête les comptes de l'exercice 2016 tels qu'ils sont annexés dans le document joint (Compte Administratif - Budget Général).

RESULTAT DU VOTE :

UNANIMITE

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ARGENTAT - BUDGET GENERAL

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, et après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

RESULTAT DU VOTE :

UNANIMITE

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE SAINT-PRIVAT - BUDGET GENERAL

Jean-Pierre LASSERRE indique qu'il y a également un déficit de fonctionnement (dû à la perte de la DGF et au non versement d'un montant de 20 000 euros par EDF). Il y a également un déficit au niveau de l'investissement qui est lié aux travaux de l'EHPAD et au non versement de la subvention.

Monsieur MAILLES dit qu'il y a une augmentation des dépenses et des recettes et que la capacité d'autofinancement est de moins en moins importante.

Il précise qu'il y a une augmentation substantielle des dépenses de personnel mais qui s'explique par une mauvaise imputation comptable. Il indique que les recettes sont principalement issues de la fiscalité.

Monsieur MAILLES dit qu'il faut retenir de ces trois présentations, un déficit sur le fonctionnement qui est rattrapé par l'excédent des années précédentes et un endettement quasi-nul.

Monsieur Jean-Basile SALLARD, ancien Président de la communauté de communes du canton de Saint-Privat, ayant quitté la salle,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- arrête les comptes de l'exercice 2016 tels qu'ils sont annexés dans le document joint (Compte Administratif – Budget Général).

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE SAINT-PRIVAT – BUDGET GENERAL

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, et après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

QUESTIONS DIVERSES

Nicole BARDI s'interroge sur l'avancement du projet de la Maison de Santé de Saint-Privat.

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur MAILLES. Il répond que le projet a été suspendu compte tenu des difficultés en ce début d'année, les priorités étant données à l'élaboration des budgets et à l'organisation des élections professionnelles qui doivent être organisées avant fin juin. Il indique que les services n'ont pas encore pleinement pris connaissance du dossier par manque de temps. Il indique qu'un nouveau rendez-vous sera pris avec Monsieur GODET (Hippocrate développement) fin avril début mai. Jean-Basile SALLARD dit qu'il va falloir réunir dans les meilleurs délais le cabinet « Hypocrate » et les professionnels de santé.

Antony FAURIE demande où en est le dossier concernant l'exposé présenté par Monsieur VERNEJOUX concernant le cynips et sur l'aide apportée par la Communauté de Communes.

Monsieur le Président répond qu'il faut avancer dans le budget pour savoir quelle aide pourra être attribuée. Cela ne remet pas en cause la décision de principe qui a été prise lors du précédent conseil communautaire. Il indique que le vote du budget va intervenir rapidement.

Sébastien MEILHAC dit qu'il y a des arbres tombés sur les chemins de randonnée.

Monsieur le Président dit que la remise en état va se faire rapidement avant la saison.

Jean PESTOURIE revient sur le problème lié à la transmission et à la réception des documents. Il demande s'il ne serait pas possible d'envoyer une confirmation de réception.

Monsieur le Président répond dit qu'il faut s'attacher à trouver les meilleures solutions pour résoudre ce problème.

Denis TRONCHE signale que lors du Conseil d'Administration du CIAS, il a été décidé d'étendre le dispositif « une mutuelle pour tous » sur tout le territoire de la Communauté de Communes Xaintrie Val'Dordogne. La documentation nécessaire aux administrés intéressés va être transmise dans toutes les Mairies de la Communauté de Communes.

Nicole BARDI pose la question de l'organisation du temps de périscolaire, problème évoqué lors du Conseil d'Administration du CIAS.

Monsieur le Président rappelle que le fonctionnement administratif est géré de manière différente sur l'ensemble du territoire, à savoir sur Saint-Privat, c'est la communauté de communes qui assurait la gestion administrative, tandis que sur le reste du territoire, il revient à chaque commune. Il faudra prendre une décision rapidement et choisir un mode de fonctionnement applicable pour tout le territoire. Monsieur le Président rappelle que le « temps d'activité périscolaire » (TAP) n'est pas une compétence de la Communauté de Communes mais un service.

Monsieur MAILLES apporte une précision : Les temps d'activité périscolaire ne sont pas de la compétence de la Communauté de Communes mais des communes. La Communauté de Communes du Canton de Saint-Privat avait décidé de rendre service aux autres communes, un agent de cette collectivité centralisait toutes les données et les transmettait à la CAF. La question est de savoir si le service doit être étendu à l'ensemble du territoire communautaire. S'il devait y avoir un service, il serait porté par le CIAS et non par la Communauté de Communes, dans la mesure où l'agent qui assurait précédemment ce service est actuellement un agent du CIAS.

Monsieur MAILLES fait le parallèle avec le service ADS, service rendu et payant aux communes par la communauté de communes pour l'instruction de leurs actes d'urbanisme. Faut-il faire de même pour la gestion du périscolaire au sein du CIAS ?

Jacques JOULIE indique que la formation ADS a eu lieu pour les 8 secrétaires de mairie concernées aujourd'hui. Demain elle sera suivie de celle destinée aux instructeurs. Il indique que le service ne pourra pas démarrer au 1^{er} Avril. Il y a nécessité d'établir une convention avec la DDT. Il dit qu'un appel à candidature à été fait pour les instructeurs. Il appartiendra au Conseil Communautaire de se prononcer officiellement lorsque la CAP sera saisie. Il indique toutefois qu'un agent de la commune de Bassignac-le-Haut pourrait assurer ce service, dans la mesure où l'agent et Monsieur le Maire de Bassignac-le-Haut y sont favorables. M. TURQUET abonde en ce sens. Il indique qu'une journée par semaine serait nécessaire pour l'instructeur qui sera retenu. Le service ADS sera fermé le vendredi. Il faut toutefois que les agents chargés de l'instruction des actes d'urbanisme puissent se voir afin d'échanger et de travailler ensemble.

Jacques JOULIE indique que le Conseil Départemental créé un service comprenant une cellule urbanisme et une cellule ADS. Il rappelle qu'il va falloir faire le PLUI compte tenu de l'échéance de 2020 (les communes ne pourront plus disposer du service gratuit de l'Etat pour l'instruction des actes d'urbanisme). Le plus important pour réaliser le PLUI étant de trouver un bureau d'études compétent. Il dit que le service ADS devra aussi suivre l'évolution du PLUI.

Nicole BARDI dit que les petites communes qui n'ont pas de document d'urbanisme bénéficient du service gratuit de l'Etat pour l'instruction des actes ADS ; En 2020, ce ne sera plus possible.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.

Prochain Conseil Communautaire : Mercredi 12 avril 2017 à 20 Heures
LIEU A DETERMINER